

DATA4 SERVICES SASU

6 rue de la Trémoille

75008 Paris, France

T | +33 (0)1 53 57 46 80

F | +33 (0)1 53 57 46 41

contact@data4group.com

data4group.com



Marcoussis, le 13 septembre 2023

Unité Départementale de l'Essonne
DRIEAT île-de-france
Cité administrative – Boulevard de France –
91010 EVRY COURCOURONNES CEDEX

A l'attention de M. Jeambeau
Inspecteur de l'environnement

Objet : Demande d'anticipation par exception de certains travaux de construction

Monsieur,

Dans le cadre du dossier d'autorisation environnemental unique relatif au projet ZONE 2 NORD sur la commune de Marcoussis (construction et l'exploitation de trois nouveaux bâtiments de stockage de données informatiques), nous vous sollicitons pour des clarifications sur la procédure de demande d'anticipation par exception de travaux de construction.

L'objet de notre demande ne concerne pas les trois bâtiments mais uniquement les bâtiments nommés DC21 et DC23 dans notre dossier.

Ces deux bâtiments ont fait l'objet d'un dépôt de permis de construire auprès de la commune de Marcoussis :

- N°PC 91363 23 10017 pour le DC23. L'arrêté correspondant n°A2023-322 a été signé le 28 août 2023.
- N°PC 91363 23 10019 pour le DC21. Le dossier a été déposé le 05 juin 2023 et nous devrions recevoir le retour de la mairie début octobre. La mairie nous a fait une demande de complément qui a allongé la procédure d'instruction d'un mois.

Dans ce cadre DATA4 souhaiterait réaliser des travaux préparatoires en anticipation de l'obtention de l'arrêté d'autorisation environnementale tel que décrit ci-dessous :

Réalisation des fondations Profondes.

Le principe constructif est le même pour les deux bâtiments. Les fondations profondes seront réalisées par pieux forés tubés avec réalisation de massif béton en tête de pieux et liaisonnement par des longrines en béton armé.

DATA4 SERVICES SASU

6 rue de la Trémoille
75008 Paris, France
T | +33 (0)1 53 57 46 80
F | +33 (0)1 53 57 46 41
contact@data4group.com
data4group.com



L'ancrage des pieux sera réalisé au minimum à une profondeur de 5 m dans l'argile à meulière à Montmorency tel que prescrit dans les rapports géotechniques, soit une longueur de pieux de 11 à 15 m environ selon les implantations des pieux.

Conformément à l'article L.181-30 du code de l'environnement :

- Nous intégrerons cette demande dans notre dossier avant l'enquête publique, cette information sera donc portée à la connaissance du public.
- Nous aurons à cette date les autorisations d'urbanismes (permis de construire)
- Les ouvrages décrit ci-dessus ne concerne pas de rubrique IOTA puisqu'il s'agit uniquement de travaux préparatoires et aucune surface ne sera complètement imperméabilisée.

Il est à noter que l'ouvrage principal, le bassin de rétention, a été réalisé dans le cadre de la précédente demande d'autorisation environnemental unique.

Selon notre compréhension, les dispositions prises permettent de répondre à la réglementation en vigueur.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer Monsieur, l'expression de nos solutions distinguées

Thomas Decolle
Head of Design & Construction South Europe

A handwritten signature in black ink, appearing to be "TD", is written over the printed name and title.

A blue ink stamp for "APL DATA CENTER" is overlaid with a large, stylized handwritten signature in black ink. The stamp contains the following text:

APL DATA CENTER
106, av. Max Dormoy - 92120 Montrouge
Tel. +33(1) 46 94 91 00
S.A.S. au capital de 1 092 928 €
R.C.S. Nanterre 328 071 170